



## **CERTIFICAT DE PUBLICATION AVIS PUBLIC**

### **Entrée en vigueur du règlement n° 508 (2023)**

---

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que le conseil municipal a adopté le 14 décembre 2022 le règlement suivant :

**Règlement n° 508 (2023) :** Règlement n° 508 (2023) modifiant le règlement 508 (2022)-1 concernant le stationnement et la circulation dans les rues de la ville.

QUE communication dudit règlement peut être prise à mon bureau situé au 2379, chemin de Chambly, bureau 210 à Carignan, durant les heures normales de bureau; ledit règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Carignan, ce 15 décembre 2022

Ève Poulin, avocate  
Greffière

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

---

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office, avoir fait publier le présent avis public sur le site Internet de la Ville de Carignan, le 15 décembre 2022 et l'avoir affiché à l'hôtel de ville et dans la salle du Conseil, le 15 décembre 2022.

Donné à Carignan, ce 15 décembre 2022

Ève Poulin, avocate  
Greffière